

L'UNIVERS... DES OVNIS

PAR LA CENTRALE DE COMPILATION UFOLOGIQUE DU QUÉBEC Inc.

RÔLE DES ORGANISMES OFFICIELS

Comme vous l'avez lu, la semaine dernière, le Conseil national de la recherche à Ottawa recueille des informations sur les OVNIS. Le ministère de la Défense nationale a également son rôle à jouer.

Lorsqu'on ne connaît pas de groupements privés faisant enquête sur des cas d'observation, on pense immédiatement à communiquer avec une base militaire proche ou une tour de contrôle en se disant qu'on fait affaire avec des gens compétents et sérieux. Au printemps dernier, la Centrale s'est renseignée auprès de tous les organismes gouvernementaux pouvant recevoir des informations sur les OVNIS. Nous avons même pu mettre la main sur des documents très pertinents. Nous vous livrons ici le fruit de notre investigation.

Commençons par les tours de contrôle d'aéroports. Les personnes qui y travaillent sont les plus habilitées à connaître ce qui évolue dans le ciel à un moment particulier. Dans les gros aéroports, on peut toujours téléphoner pour communiquer une observation. Le contrôleur qui répond pourra alors prendre votre rapport en note ou vous référer à une personne responsable.

Lorsqu'un rapport est rempli, voici les questions auxquelles vous devrez répondre (voir l'exemplaire original reproduit dans cette page): date et heure de l'observation, votre nom, adresse et numéro de téléphone, site de l'observation, forme et couleur de l'objet, altitude estimée, description de son déplacement et d'autres informations pertinentes. Comme vous le voyez, il n'y a pas de quoi monter un dossier complet, toutes ces informations tiennent dans une seule page.

Concernant la compétence de la personne qui vous répond,

dans le domaine du contrôle aérien, elle ne fait pas de doute. Mais ces gens ne sont pas ufologues pour autant. Le sérieux et l'attention de votre interlocuteur dépendra de son intérêt pour les OVNIS et du temps qu'il a à vous allouer. Si vous téléphonez dans une période de pointe du trafic aérien, il y a de grosses chances pour que votre appel n'ait pas de suivi.

Aucune étude n'est faite à partir de votre observation. Une fois celle-ci notée, le contrôleur peut communiquer le rapport à la base militaire de North Bay en Ontario, sinon il est déposé dans un classeur où il peut rester quelques années. De North Bay, le rapport peut être ache-

miné au Conseil national de la recherche à Ottawa.

En résumé, disons que, si vous désirez avoir un suivi du rapport de votre observation, pensez plutôt aux groupements privés. La semaine prochaine, il aura question plus en détail du rôle de l'armée canadienne.

Si vous aviez des commentaires, des questions ou encore que vous éprouviez le désir de nous communiquer une ou plusieurs observations dont vous auriez été témoin, n'hésitez pas à le faire en nous écrivant au Journal de Québec, aux soins du C.C.U.Q. Inc., C.P. 2158, terminus Québec, G1K 7P2.

Chronique rédigée par Daniel Deak, enquêteur du C.C.U.Q. Inc.

LA SEMAINE PROCHAINE, L'ARMÉE ET LES OVNIS

1/11

OBJET: OUVREUR

DATE: 10/09/1983

HEURE: 22h30

LIEU: 1000

DESCRIPTION: ...

ALTITUDE: ...

COULEUR: ...

FORME: ...

Mouvement: ...

Autres renseignements: ...

Signature: ...

Adresse: ...

Numéro de téléphone: ...

L'UNIVERS... DES OVNIS

PAR LA CENTRALE DE COMPILATION UFOLOGIQUE DU QUÉBEC Inc.

LE RÔLE DES ORGANISMES OFFICIELS (2)

Le 17 mars, je rencontrais le major Gérard Baril, officier des affaires publiques au bureau d'information de la base des Forces canadiennes à Montréal. Le sujet de la conversation: l'armée face au problème des OVNIS.

Lors de l'entrevue, les questions furent posées sans détour et les réponses données sans hésitation. Le major Baril ne semblait pas mal à l'aise face à un tel sujet. Disons tout de suite que, depuis les deux années qu'il occupe ce poste, il n'a pas eu connaissance qu'un cas d'observation d'OVNI fut rapporté à sa base. Pourtant, trois mois auparavant, le 1er janvier, une famille de Saint-Hubert observait un OVNI de grande dimension puis contactait la base militaire qui dépêcha, le soir même, un sergent d'après la famille pour remplir un rapport.

La major Baril ne sait pas s'il y a des personnes spécialement assignées dans toute base militaire pour recueillir des témoignages. Il dit cependant qu'il existe une procédure bien précise concernant les pilotes militaires témoins de phénomènes insolites.

Si l'OVNI est détecté par une des cinq stations radar au Québec à Chibougamau, Lac-Saint-Denis, mont Apica, ou Moisie près de Sept-Îles, un avion est envoyé pour interception pour fins d'identification seulement. Il ne s'agit pas de descendre l'OVNI. Si l'objet non identifié est observé par un pilote déjà en vol, il doit fournir un rapport détaillé de son observation à sa base. Dans les deux cas, une copie

du rapport est envoyée à l'Institut Herzberg d'astrophysique à Ottawa, une branche du Conseil national de la recherche sous la direction du docteur Locke.

See direx furent confirmés par un document sur lequel nous avons pu mettre la main. Il s'agit d'un manuel de procédures d'urgence et spéciales des pilotes militaires canadiens. Les parties les plus intéressantes sont reproduites dans cette page. On y retrouve la définition d'un OVNI et la procédure à suivre pour rédiger un rapport. Remarquer la similitude des rapports établis dans les tours de contrôle aérien dont on a discuté la semaine dernière.

En conclusion, le major Baril a déclaré qu'il ne croyait pas que le gouvernement ait des choses à cacher seulement par plaisir. Si certains détails doivent rester secrets, c'est qu'il s'agit d'une question de sécurité nationale.

LE SIGNALEMENT

Les OVNIS aperçus doivent être signalés par message prioritaire adressé au CODN à Ottawa, en ayant soin d'envoyer une copie à titre d'information à l'Institut Herzberg d'astrophysique, Conseil national de recherches, à Ottawa.

Les premiers mots du texte de chaque message doivent être «Rapport sur les OVNIS» et tous les rapports doivent, dans la mesure du possible, comprendre les renseignements suivants, en utilisant la lettre d'identification indiquée:

- La date et l'heure de l'observation (employer l'heure de Greenwich).
- L'état du ciel (clair, nuageux, embrumé, etc.)
- L'identité de l'observateur (nom, adresse et numéro de téléphone)
- Le lieu de l'observateur et l'heure de l'observation.
- Identité des autres observateurs.
- Description de l'objet observé (forme, couleur, altitude, mouvement, nombre d'objets observés, etc.).
- Durée de l'observation.
- Tout autre renseignement d'intérêt.

Météores, météorites et débris aériens

Lorsqu'on peut obtenir un nombre suffisant d'observations faites sur une surface de 100 milles ou plus, il devient possible de réunir les observations et de prédire, avec une marge d'erreur très réduite, le secteur où des météorites ont touché la surface de la terre. Les météorites les plus récentes sont d'un grand intérêt et devraient être signalées aussitôt que possible.

Chronique rédigée par Daniel Deak, enquêteur du C.C.U.Q. Inc.